

L'an deux mille vingt et un, le 05 du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 29 juin 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer, Salle 1200, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Fernanda ALVES ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Gérard CASTAIGNEDE, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Carte CESAM - Nouveau montant de remboursement - Autorisation

Par délibération en date du 11 juillet 2007, la ville de Cenon a défini les modalités de l'opération **CESAM SPORTS**. Ce dispositif consiste en la création par la commune, d'une **Carte Enfance de Soutien à l'Accessibilité Multisports**, en abrégé le **CESAM SPORTS**. Cette carte, destinée aux familles cenonnaises, donne droit sur le montant de la cotisation d'une activité sportive encadrée à une réduction de 25 euros, montant réactualisé par le Conseil Municipal du 02 juillet 2018.

Pour les bénéficiaires, les conditions d'obtention sont les suivantes :

- être âgé de 14 à 18 ans révolus
- être résidant de la commune
- adhérer à une association sportive cenonnaise, intercommunale ou
- participer à l'Eveil sportif et artistique de l'USCENON et l'OCAC
- une seule activité aidée par enfant.

Grâce à cette opération, plus de 880 enfants ont bénéficié de cette réduction CESAM pour les saisons sportives 2017/2018 et 2018/2019 grâce à un budget municipal voté annuellement pour financer ces remboursements.

Or avec la crise sanitaire COVID, seulement 610 CESAM ont été enregistrés en 2020 soit un recul de plus 30% témoignant de la baisse d'adhésion par les jeunes dans les clubs locaux du fait des multiples fermetures administratives des activités physiques depuis mars 2020.

Dans un souci de rendre encore plus accessibles économiquement les pratiques sportives pour les familles et dans le cadre du plan de relance du sport cenonnais, la Municipalité souhaite faire passer le forfait CESAM à 30 euros à compter de la prochaine saison 2021/2022.

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021 DELIBERATION N° 2021-97

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Adopte les nouvelles modalités d'attribution de la carte CESAM SPORTS telles que décrites ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210705-2021-97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2021

Publication : 08/07/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.